

**PREAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA  
POLICE NORD VAUDOIS**

Date :	2 mai 2023	Préavis N°: 01/2023
Objet :	<b>Approbation des comptes 2022</b>	

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 17, ch. 5 du statut de l'association intercommunale Police Nord Vaudois, nous vous soumettons pour adoption les comptes 2022, tels que clôturés par le Service des Finances de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Nous relevons que les comptes 2022 présentent des charges pour un montant total de CHF 13'065'227.00, soit une économie de CHF 1'547'183.00 (11.8%) par rapport au budget.

Du côté des produits, ceux-ci s'élèvent à CHF 2'494'557.00, supérieurs aux prévisions, à hauteur de CHF 444'557.00 (21.6%). Cette différence significative s'explique par le revenu des amendes radar, avec une augmentation de près de CHF 700'000.00 par rapport au montant attendu.

Toutefois, l'association génère cette année encore une importante non-dépense par rapport au budget, principalement sur le poste des traitements et charges sociales.

Dans le détail, les écarts significatifs entre les comptes et le budget 2022 s'expliquent comme suit :

**Salaires et charges sociales** **3011.00 à 3050.00**

La charge liée aux traitements est inférieure au budget de CHF 1'062'152.00 par le fait d'un effectif policier perpétuellement en-deçà des valeurs prévisionnelles issues du plan des postes. Quant au montant des charges sociales, il est inférieur aux projections de CHF 400'601.00. Il en résulte une économie globale de CHF 1'462'753.00 sur la masse salariale globale de l'association PNV.

**Frais de formation** **3091.00**

Les frais de formation sont supérieurs aux prévisions budgétaires, pour un montant total de CHF 10'061.00, en raison de la nécessité de former plusieurs nouveaux cadres intermédiaires.



**Mises en fourrière** **3188.03 et 4312.01**

Le nombre de véhicules placés en fourrière a été plus faible qu'escompté, d'où une diminution de charge de CHF 17'232.00 par rapport au budget 2022. Cette baisse se répercute sur les recettes (refacturation aux automobilistes fautifs), en diminution de CHF 7'447.00.

**Imputations internes de biens, services, marchandises** **3902.00**

Les prestations refacturées par la Ville d'Yverdon-les-Bains, en baisse de CHF 33'033.00 par rapport au budget 2022, sont les suivantes :

Rubriques	Budget 2022	Comptes 2022
- Centrale-réception	409'700.00	374'000.00
- Véhicules et garage	282'700.00	238'500.00
- Gestion des amendes	129'000.00	175'900.00
- Gestion informatique	60'000.00	60'000.00
- Gestion contentieux et comptabilité	40'000.00	40'000.00
<b>Total des prestations</b>	<b>CHF 921'400.00</b>	<b>CHF 888'400.00</b>

La baisse observée par rapport au budget résulte principalement des charges liées à la centrale-réception et à l'exploitation du matériel roulant. Une hausse est cependant observée dans les frais de gestion des amendes d'ordre (frais de port et frais postaux notamment).

**Imputations internes de locations et redevances** **3904.00**

La restitution d'une partie des locaux de la rue du Valentin par le Service de la mobilité durant la moitié de l'année 2022, de même que les participations consenties par CFF Immobilier aux frais de locaux de notre antenne de la Gare, permettent une économie de CHF 41'368.00 par rapport au budget.

**Facturation de services à des tiers** **4356.00**

Une non-facturation de recettes à hauteur de CHF 44'725.00 est relevée par rapport au budget 2022. Cette différence s'explique par une surestimation du montant des ouvertures forcées mais aussi par le fait que certaines interventions ne sont pas facturables tant que le Canton n'aura pas harmonisé la perception des frais liés à l'activité policière.

**Amendes** **4370.00**

Le volume d'amendes d'ordre a subi une diminution de CHF 217517.00 par rapport au montant budgété pour 2022, conséquence des difficultés d'engagement de policiers formés.

**Amendes radar****4370.01**

Le volume d'amendes liées aux contrôles radar est en hausse de CHF 699'228.00 par rapport aux estimations, témoin d'une hausse des infractions routières constatées dans le cadre d'une stratégie à la fois proactive et répressive en matière de surveillance du trafic. L'appui d'un radar en test a engendré également une hausse significative du volume de contraventions, à des endroits où les vitesses étaient identifiées comme excessives.

**Facturation aux Communes partenaires****4521.02**

La facturation des coûts de la police régionale est inférieure aux prévisions (diminution globale de CHF 1'991'640.00 soit 15.8%), en diminution de CHF 206'847.00 pour Orbe (-11.2%) et de CHF 1'781'108.00 pour Yverdon-les-Bains (-17.2%).

Les autres Communes contribuent pour leur part à hauteur de CHF 3'686.00 supplémentaires (montant global) par rapport au budget 2022.

\* \* \*

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE NORD VAUDOIS  
sur proposition du Comité Directeur,  
valide les comptes 2022

AU NOM DU COMITE DIRECTEUR

Le Président

  
Christian Weiler

Le Secrétaire

  
Pascal Pittet

Annexes :

1. Extrait des comptes 2022
2. Répartition financière par commune

## ANNEXE 1

Police Nord Vaudois | Comptes 2022



		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
611	<b>Coût de la Police Régionale</b>	13'065'227	13'065'227	14'612'410	14'612'410	12'719'200	12'719'200
3003.00	Jetons de présence	22'446		25'000		25'355	
3011.00	Traitements	8'364'478		9'426'630		8'297'632	
3012.00	Salaires personnel auxiliaire	8'390		14'990		3'000	
3030.00	AVS-AI-APG-AC	549'067		622'020		547'407	
3031.00	Allocations familiales	227'953		267'200		236'269	
3040.00	Caisse de pension	1'309'579		1'597'980		1'367'777	
3050.00	Assurances accidents	26'809		31'870		26'390	
3060.00	Indemnisation, remboursement de frais	11'350		10'000		9'969	
3091.00	Frais de formation	370'161		360'100		223'302	
3099.00	Frais divers du personnel	35'587		34'200		35'583	
3102.00	Livres, journaux, annonces et promotion	10'950		11'300		10'605	
3109.00	Frais administratifs divers	56'824		55'500		40'996	
3111.00	Achats machines et mobilier	158'348		156'300		63'616	
3116.00	Achats de matériel spécialisé	158'360		157'500		143'952	
3151.00	Entretien mobilier, équipement bureau	16'784		17'500		7'725	
3156.00	Entretien d'équipement et de matériel spécialisés	192'388		201'400		183'305	
3161.00	Loyers et locations	40'000		40'000		40'000	
3181.00	Frais de ports	14'157		12'000		12'980	
3185.00	Honoraires, frais d'expertises et cachets	176'569		175'700		155'369	
3186.00	Primes d'assurances	1'301		1'300		2'295	
3188.03	Frais de mise en fourrière	15'768		33'000		13'853	
3313.00	Amortissements machines, mobilier, véhicules	24'260		13'120		13'121	
3902.00	Imputations internes biens, services, march.	888'367		921'400		878'200	
3904.00	Imputations internes locations, redevances	383'532		424'900		379'000	
3909.00	Intérêts internes	1'800		1'500		1'500	
4312.01	Emoluments de mise en fourrière		22'553		30'000		16'198
4356.00	Facturation de services à des tiers		175'275		220'000		235'715
4362.00	Remboursement de frais		15'008		-		22'000
4370.00	Amendes		282'493		500'000		192'823
4370.01	Amendes radar		1'999'228		1'300'000		1'241'567
4521.02	Facturation aux communes de PNV		1'990'467		2'201'100		1'966'408
4902.03	Part. Yverdon coût Police régionale		8'580'203		10'361'310		9'044'489

ANNEXE 2

Comptes 2022

Total des charges	13'065'227
Total des recettes	2'494'557
Financement inst.	10'570'670



Répartition par commune

Communes	Nbre hab. au 31.12.2020	Nbre hab. au 31.12.2021	Coeff.	Nbre hab. pondéré 2020	Nbre hab. pondéré 2021	Valeur du point d'impôt 2020	Valeur du point d'impôt 2021	Répartition des coûts de la région 2022	Budget 2022	Ecart
Chamblon	559	561				21'694	22'178	44'356	43'400	956
Cheseaux-Noréaz	741	728				39'259	36'899	73'798	78'500	-4'702
Ependes	388	381				10'662	9'830	19'660	21'300	-1'640
Mathod	651	655				21'566	18'685	37'370	43'100	-5'730
Montcherand	506	502				15'758	17'740	35'480	31'500	3'980
Pomy	803	838				27'363	27'875	55'750	54'700	1'050
Suchy	656	656				19'827	20'267	40'534	39'700	834
Suscévoz	204	215				5'769	6'662	13'324	11'500	1'824
Treykovagnes	485	490				15'384	15'271	30'542	30'800	-258
Orbe	7'124	7'570	4.5	32'058	34'065	203'783	216'185	1'639'653	1'846'500	-206'847
Yverdon-les-Bains	29'981	29'710	6	179'886	178'260	796'551	762'770	8'580'202	10'361'310	-1'781'108
	42'098	42'306		211'944	212'325			10'570'670	12'562'310	-1'991'640

Les petites communes paient 2 points d'impôt et le solde est réparti selon la pondération ci-dessous entre Yverdon-les-Bains et Orbe.

Pour les comptes 2022, il est tenu compte de la population fin 2021 et de la valeur du point d'impôt 2021.

Pondération de la population	
0 - 1000	2
1000 - 5000	3
5000 - 10000	4.5
10000 - 40000	6